

Affaires courantes

teurs de dissuasion pour le contrevenant, la responsabilité du contrevenant, et les droits de la victime.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, la neuvième pétition est signée par plus de 130 personnes, la plupart étant des électeurs de ma circonscription, qui demandent au Parlement de modifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition ainsi que le Code criminel afin qu'ils autorisent la présentation de demandes sur la détention de criminels dangereux juste avant que leur peine prenne fin.

• (1220)

La dixième pétition est signée par 50 de mes électeurs qui réclament des changements radicaux à la loi actuelle afin que ces criminels aient des peines plus sévères, surtout les récidivistes.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): La 11^e pétition est signée par 150 de mes électeurs, qui demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-41 avec le paragraphe 718.2 dans son libellé actuel et, par ailleurs, de ne pas inscrire l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la loi, parce que le comportement que les gens choisissent d'adopter n'a pas à faire l'objet de considérations spéciales dans la loi canadienne.

L'AIDE AU SUICIDE

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): La dernière pétition est signée par 27 de mes électeurs qui prient le Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant l'aide au suicide soient rigoureusement appliquées et de n'apporter aucun changement à la loi qui autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou encore l'euthanasie active ou passive.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un grand nombre de personnes des quatre coins du Canada. Elle traite de l'un des actifs les plus précieux du Canada, les Forces canadiennes.

Depuis quelques mois, les Forces canadiennes ont attiré l'intérêt et les commentaires des médias et du public, parfois très injustement. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de commander le plus tôt possible une enquête approfondie pour en remplacer plusieurs autres portant sur des éléments particuliers. Cette enquête devrait porter sur l'ensemble des forces, y compris la réserve, et donner lieu à un rapport et à des recommandations sur toutes les questions relatives aux opérations, à l'attribution des tâches, aux ressources, ainsi qu'à l'efficacité, au moral et au bien-être des troupes.

J'ajoute que les forces armées canadiennes sont l'un des éléments les plus prestigieux de notre pays et que nous devrions leur accorder un appui inébranlable.

L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de déposer trois pétitions identiques quant à la forme et au fond et signées par 719 Canadiens. La plupart des signataires sont des habitants de Coronach, Swift Current et Bengough, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires font valoir que le Bloc québécois est composé de députés d'une seule province, que le Parti réformiste ne compte qu'un député de moins que le Bloc, qu'il représente des circonscriptions de cinq provinces et possède des organisations à la grandeur du Canada, que le Bloc québécois, qui est un parti déloyal provenant d'une seule province n'est pas en mesure de jouer le rôle de loyale opposition de Sa Majesté et de défendre les droits des habitants de neuf provinces et de deux territoires, et que cette situation est une parodie du système parlementaire.

Les pétitionnaires demandent par conséquent au Parlement, dans l'intérêt de l'unité canadienne et de la tradition parlementaire, de protéger les droits de tous les Canadiens en demandant au Président de la Chambre des communes de reconnaître le Parti réformiste du Canada comme parti de l'opposition officielle pendant le reste de la 35^e législature.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 177 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 177—**M. White (North Vancouver):**

Quel était le nombre total des employés à temps plein par catégorie professionnelle et par ministère durant l'exercice 1994-1995?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Milliken: Monsieur le Président, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.